



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Title - Sujet DIVERS ACCESSOIRES DE PLOMBERIE	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HL-17PLUM/A	Date 2017-06-21
Client Reference No. - N° de référence du client E60HL-17PLUM	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HL-420-73024
File No. - N° de dossier hl420.E60HL-17PLUM	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-08-01	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison exigée	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dumm, Jennifer	Buyer Id - Id de l'acheteur hl420
Telephone No. - N° de téléphone (873)469-3349 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: As per Call-Up Document	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Fuel & Construction Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	4
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE.....	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES.....	11
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	11
6.2 CAPACITÉ FINANCIÈRE	11
6.3 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE.....	11
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
A. OFFRE À COMMANDES.....	12
7.1 OFFRE	12
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	12
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMANDES	12
7.5 RESPONSABLES.....	12
7.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	13
7.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	13
7.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	13
7.9 LIMITATION FINANCIÈRE	13
7.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	14
7.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
7.12 LOIS APPLICABLES	14
7.13 LISTES DE PRIX.....	14
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
7.1 BESOIN.....	15
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	15

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HL-17PLUM/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HL-17PLUM

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
h1420.E60HL-17PLUM

Id de l'acheteur - Buyer ID
h1420
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.3	DURÉE DU CONTRAT	15
7.4	PAIEMENT	15
7.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	16
7.6	ASSURANCES	16
7.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	16
7.8	AUCUN PRODUIT DE REMPLACEMENT	16
7.9	PRODUITS ÉQUIVALENTS.....	16
7.10	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION.....	16
ANNEXE « A »	18
BESOIN		18
ANNEXE « B »	19
RABAIS DE STRUCTURE		19
ANNEXE « C »	25
OFFRES À COMMANDES - ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS		25

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :
7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, le Rabais de structure et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

1.2.1 Cette demande d'Offre à commandes principale et régionale (OCPR) visant à approvisionner sur demande divers ministères fédéraux, agences et entreprises d'État, au sein de la région de la capitale nationale, avec une vaste gamme d'appareils de plomberie, de fournitures, d'éléments et de pièces de rechange disponibles sur le marché, pendant une période de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'offre à commandes. Le montant total qui pourrait être commandé par le Canada contre l'offre à commande proposée est estimé à 300,000.00\$ par année, et les taxes applicables sont en sus.

1.2.2 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
B1000T	Condition du matériel - soumission	2014-06-26

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le

N° de l'invitation - Solicitation No.

E60HL-17PLUM/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

E60HL-17PLUM

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
h1420.E60HL-17PLUM

Id de l'acheteur - Buyer ID

h1420

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

- Section I : offre technique (1 copies papier)
- Section II : offre financière (1 copies papier)
- Section III: attestations (1 copies papier).

Les rabais doivent apparaître à l'annexe B – Rabais de Structure seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

- 1.1 L'offrant doit inclure une liste des points de vente au détail disponibles, le lieu d'expédition, et la description de son opération de vente au détail si disponible; et
- 1.2 Les offrants doivent démontrer qu'ils ont la capacité de fournir la variété des articles tel que détaillés à l'annexe "B". Les Offrants doivent détailler la gamme complète des produits, avec une liste des fabricants d'équipement d'origine (FEO's) représentés.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent soumettre leurs réductions offertes conformément à l'annexe B – Rabais de Structure, et le Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de facture - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de facture au moyen d'instruments de paiement électronique, remplir ce qui suit pour identifier les cartes seront acceptées :

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- () Carte d'achat VISA ;
- () Carte d'achat MasterCard ;
- () Dépôt direct (national et international) ;
- () Échange de données informatisées (EDI) ;
- () Virement télégraphique (international seulement) ;
- () Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Si ce qui précède n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

3.1.3 Prix

L'Offrant doit soumettre des réductions ferme en devises canadiennes, les taxes applicables exclus, DDP rendu droits acquittés à destination(s) Incoterms 2000, les droits de douane inclus. Le coût du dépôt des dévidoirs et/ou lattis, le cas échéant, ne sera pas pris en compte dans l'évaluation financière.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Représentant de l'Offrant

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

	Renseignements généraux	Suivi de la livraison
Nom:	_____	_____
No de téléphone:	_____	_____
No de télécopieur:	_____	_____
Courriel:	_____	_____

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes (DOC) incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes des offres doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises DOC pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Les Offrants doit avoir au moins un point d'expédition dans la région de la capitale nationale et un point de vente au détail; et
- b) Les Offrants doivent démontrer qu'ils ont la capacité de fournir la variété des articles tel que détaillé à l'annexe "B". Les Offrants doivent détailler la gamme complète de produits, avec une liste des fabricants d'équipement d'origine (FEO's) représentés. Les offres qui ne démontrent pas cette capacité ne seront pas donnés une étude plus approfondie.

4.1.2 Évaluation financière

- a) L'offre de l'Offrant doit être conforme aux base du paiement; et
- b) L'Offrant doit accorder une réduction de pourcentage ferme pour tous les articles de la section d'Allpriser figurant à l'annexe B pour une période ferme de deux ans; et
- c) Le prix total globale évaluée sera établi en faisant la moyenne d'escompté offertes (colonne B) pour chaque article par section d'Allpriser et en appliquant la escompté moyenne à l'utilisation estimée (colonne A) pour arriver à un sous-total étendu par section (colonne C). Les sous-totaux étendus par section Allpriser seront ensuite additionnés pour arriver au prix de l'offre total évaluée.

4.2 Méthode de sélection

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable la plus basse globalement.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web *d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail* (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrat_s_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

- A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire Date

ou

- B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de six (6) des neuf (9) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de six (6) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique.	
Favorise la réutilisation et / ou le recyclage des matériaux d'emballage	
Fournit une efficacité énergétique et produits écologiquement verts	
Les factures et les paiements peuvent être envoyés et traités par voie électronique	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Capacité financière

N'est pas applicable

6.3 Exigences en matière d'assurance

Voir la PARTIE 7 - Offre à commandes et clauses du contrat subséquent, section B. Clauses du contrat subséquent, article 7.6.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2016-04-04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Deuxième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Troisième trimestre : du 1er janvier au 31 mars;
- Quatrième trimestre : du 1er avril au 30 juin.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du _____ 2017 au _____ 2019. (date à déterminer au moment d'attribution de l'offre à commandes)

7.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée à des points de livraison dans la région de la capitale nationale seulement.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Jennifer Dumm, Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements, Secteur de la gestion des approvisionnements
commerciaux et alternatifs
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers
Division des produits pétroliers et des produits de construction (HL)
Portage III, 7A2, 11 rue Laurier
Gatineau QC K1A 0S5
Téléphone: 873-469-3349 Télécopieur: (819) 956-5227
Courriel: Jennifer.Dumm@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Représentant de l'offrant

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

	Renseignements généraux	Suivi de la livraison
Nom:	_____	_____
No de téléphone:	_____	_____
No de télécopieur:	_____	_____
Courriel:	_____	_____

7.6 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11.

7.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquentes à une offre à commandes, ou une version électronique.

7.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000.00\$ (taxes applicables incluses).

7.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 600,000.00 \$, (taxes applicables inclus) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Rabais de Structure;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____, clarifiée le _____, ou telle que modifiée le _____.

7.11 Attestations et renseignements supplémentaires

7.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.13 Listes de prix

À la suite de l'émission de l'offre à commandes, l'offrant aura la responsabilité de fournir et de mettre à jour des listes de prix et(ou) des catalogues, selon les besoins du Canada. L'offrant doit fournir un (1) exemplaire de son catalogue et de sa liste de prix ainsi que des mises à jour pertinentes à chacun des utilisateurs désignés qui en fait la demande. L'offrant doit également en faire parvenir un (1) exemplaire au responsable de l'offre à commandes à l'adresse indiquée dans l'offre à commandes.

Un abonnement au guide de prix Allpriser Rouge (Plomberie et Chauffage Hydronique) (édition de l'Ontario) peut être obtenu en contactant :

Allpriser Limited
322 La Rose Ave.
PO Box 307, Station D
Etobicoke, ON M9A 4X3
Téléphone : 1-800-361-9484
Site Web : <http://www.allpriser.com/books.htm>

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Insérer la clause suivante lorsque les paiements par carte de crédit sont acceptés par l'offrant.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé les prix de revente suggérés spécifiés dans la version actuelle de le guide de prix Allpriser Rouge (Plomberie et Chauffage Hydronique) (édition de l'Ontario) moins la rabais applicable spécifiée à l'annexe B – Rabais de Structure, DDP à la destination spécifiée dans la commande subséquente à l'offre à commandes. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.4.2 Établissement des prix

Les prix des items sont ceux qui figurent aux le guide de prix Allpriser Rouge (Plomberie et Chauffage Hydronique) (édition de l'Ontario), et le contractants et / ou les fabricants catalogues généraux, saisonniers et d'articles en vente de l'entrepreneur ou dans les listes de prix publiées les plus récentes, moins le rabais indiqué à l'annexe B – Rabais de Structure.

L'entrepreneur doit fournir au Canada toutes autres baisses de prix en vigueur à l'occasion de la fin d'année ou de productions excédentaires, de ventes spéciales de marchandises provenant de soldes, de ventes au rabais, de liquidations ou de promotions.

7.4.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12) Paiement unique

7.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

(Insérer si PEF's est accepté par l'offrant dans la partie 3).

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;

- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

7.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'information exigée dans l'article 10 du document 2010A, Conditions générales - biens (complexité moyenne). Les factures doivent être supportées par les documents spécifiés dans le contrat.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - (a) l'adresse indiquée dans le bloc "envoi à l'adresse" sur le formulaire de la commande subséquente à l'offre à commandes; ou
 - (b) comme indiqué dans le bloc "instructions spéciales" sur le formulaire de la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2016-01-28), Assurances

7.7 Clauses du *Guide des CCUA*

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
D3015C	Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de l'étiquetage et de l'emballage	2014-09-25
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30

7.8 Aucun produit de remplacement

À moins d'indication contraire, il est inacceptable et interdit de remplacer un produit commandé par un autre, sauf dans les cas où un article n'est plus offert. Toutefois, tout remplacement doit avoir auparavant été approuvé par l'utilisateur désigné.

Toute demande de changement/suppression d'une marque ou autre pour un article doit être dûment documentée, notamment par une explication des raisons pour lesquelles l'article n'est plus disponible.

7.9 Produits équivalents

Lorsqu'il reçoit la commande, l'offrant doit informer immédiatement l'utilisateur désigné si le produit n'est pas disponible. L'offrant doit proposer un article équivalent dont les spécifications sont les mêmes ou meilleures à un prix égal ou inférieur.

Si demandé l'Offrant devra :

- a) fournir le nom de marque, le modèle et le numéro de pièce du produit de remplacement;
- b) confirmer que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'élément spécifié; et
- c) fournir des spécifications complètes et des publications descriptives pour chaque produit de remplacement.

7.10 Instructions d'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé par l'Utilisateurs désignés dans la RCN et livré rendu droits acquittés (DDP) à la destination spécifiée sur la commande subséquente à l'offre à commandes selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

N° de l'invitation - Solicitation No.

E60HL-17PLUM/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

E60HL-17PLUM

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
h1420.E60HL-17PLUM

Id de l'acheteur - Buyer ID

h1420

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
2. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane et des taxes applicables.

N° de l'invitation - Solicitation No.

E60HL-17PLUM/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

E60HL-17PLUM

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
h1420.E60HL-17PLUM

Id de l'acheteur - Buyer ID

h1420

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A »

BESOIN

Cette demande d'Offre à commandes principale et régionale (OCPR) visant à approvisionner sur demande divers ministères fédéraux, agences et entreprises d'État, au sein de la région de la capitale nationale, avec une vaste gamme d'appareils de plomberie, de fournitures, d'éléments et de pièces de rechange disponibles sur le marché, pendant une période de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'offre à commandes.

Les articles offerts sont indiqués dans la version actuelle du guide de prix Allpriser Rouge (Plomberie et Chauffage Hydronique) (édition de l'Ontario).

ANNEXE « B »

RABAIS DE STRUCTURE

REMARQUE : La liste suivante d'articles / équipement / fournitures, pour chaque catégorie de plomberie, forment une liste *représentative* d'articles. La liste peut ne pas inclure tout les articles/ équipement / fournitures qui devraient être compris dans ces catégories.

L'utilisation estimative est donnée en bonne foi, à des fins d'information seulement. Cette information ne représente aucun engagement de la part du Canada.

Les Offrants doivent offrir une réduction de pourcentage (%) ferme pour tous les articles indiqués.

Une valeur minimale de 25,00 \$ par achat / commande est applicable.

PARTIE 1 – ARTICLES DE ALLPRISER

Section	Description	Utilisation estimée (période de 2 ans) « A »	Rabais Offerte "B"	Sous-total étendu (A – B = C)
1	Bains & Douches			
	Bain en acier émaillé - Crane	25,000 \$	%	\$
	American Standard		%	
2	Lavabos			
	Lavabos en acier émaillé - Crane	25,000 \$	%	\$
	American Standard		%	
	Lavabos en porcelaine – Crane		%	
American Standard	%			
3	Toilettes, Sièges & Urinoire			
	Toilettes – American Standard	25,000 \$	%	\$
	Crane		%	
	Urinoirs et réservoirs – American Standard		%	
	Crane		%	
	Toutes les autres marques		%	
Sièges de toilette	%			
4	Éviers			
	Éviers émaillés – Crane	25,000 \$	%	\$
	Évier en acier inoxydable		%	
	Baignoires à lessive en plastique		%	
Évier de service et norme de piège	%			

ANNEXE "B"

RABAIS DE STRUCTURE

Section	Description	Utilisation estimée (période de 2 ans) « A »	Rabais Offerte "B"	Sous-total étendu (A - B = C)
5	Fontaines d'eau potable			
	Fontaines en porcelaine – Crane	25,000 \$	%	\$
	American Standard		%	
	Refroidisseurs d'eau électriques – Elkay		%	
	Toutes les autres marques		%	
6	Robinets résidentiels			
	American Standard	25,000 \$	%	\$
	Delta		%	
	Moen		%	
	Symmons		%	
Toutes les autres marques	%			
7	Plomberie en laiton divers			
	Laiton brut	25,000 \$	%	\$
8	Robinets commerciaux			
	American Standard	20,000 \$	%	\$
	Cambridge Institutional		%	
	Crane		%	
	Waltec		%	
	Powers/Crane		%	
	Sloan		%	
	Moen		%	
Toutes les autres marques	%			
9	Pompes & Adoucisseurs			
	Systèmes d'eau, pompes et accessoires	25,000 \$	%	\$
	Myers		%	
	Hydromatic		%	
	Filtres		%	
	Puisards pompes et & pompe vide-cave		%	
	Pompes immergées		%	
	Divers accessoires de pompe		%	
Toutes les autres marques	%			

ANNEXE "B"

RABAIS DE STRUCTURE

Section	Description	Utilisation estimée (période de 2 ans) « A »	Rabais Offerte "B"	Sous-total étendu (A - B = C)
10	Chauffes-eau			
	Chauffes-eau électriques	25,000 \$	%	\$
	Chauffes-eau au gaz		%	
	Accessoires pour chauffes-eau		%	
11	Chaudières & Radiateurs			
	Accessoires	25,000 \$	%	\$
	Chaudières (réservoirs à eau chaude) en fonte – gaz		%	
	Chaudières (réservoirs à eau chaude) – fini en cuivre		%	
Radiateurs / radiateur de plinthe	%			
12	Accessoires d'air chaud			
	Pièces et accessoires divers	15,000 \$	%	\$
13	Spécialités de chauffage			
	Commandes Honeywell Barukman	33,000 \$	%	\$
	Commandes Honeywell		%	
	Dispositifs spéciaux McDonnell & Miller		%	
	Dispositifs de chauffage spéciaux Watts		%	
	Dispositifs d'anti-refouleurs Watts		%	
	Jauges		%	
Toutes les autres marques	%			
14	Pièces de réparation			
	Réparation - American Standard	33,000 \$	%	\$
	Pièce de rechange - Crane		%	
	Pièce de rechange - Powers/Crane		%	
	Réparation - Delta		%	
	Réparation - EMCO		%	
	Réparations & accessoires - Moen		%	
	Réparations - Cambridge Brass		%	
	Réparation - Waltec		%	
	Produits de Master Plumber		%	
	Toutes les autres marques		%	

ANNEXE "B"

RABAIS DE STRUCTURE

Section	Description	Utilisation estimée (période de 2 ans) « A »	Rabais Offerte "B"	Sous-total étendu (A - B = C) \$
15	Raccords de corporation			
	Raccords divers	8,000 \$	%	\$
16	Tuyaux & raccords en cuivre			
	Tuyau en cuivre dur et mou - "K", "L", "M", & "DMV"	20,000 \$	%	\$
	Tubes spiralés en cuivre mou		%	
	Tuyau de cuivre, I.P.S.		%	
	Raccords de pression en cuivre		%	
	Raccords de drainage en cuivre		%	
	Tube de laiton		%	
	Raccords en laiton		%	
	Raccords rainurés en cuivre – Victaulic		%	
	Raccords en laiton filetés		%	
	Raccords évasés		%	
	Raccords à compression		%	
	Articles de plomb (fil et pâte à souder)		%	
17	Soupapes			
	Soupapes en bronze – Crane, Jenkins, Newman Hattersley, Red & White, toutes les autres marques	33,000 \$	%	\$
	Soupapes en fer - Crane, Jenkins, Newman Hattersley, Red & White, toutes les autres marques		%	
18	Tuyaux & raccords en acier			
	Soudure continue et soudage électrique	25,000 \$	%	\$
	Pipe d'acier, série 40 (standard)		%	
	Pipe d'acier, série SH 80 (à haut rendement)		%	
	Raccords en fer malléables		%	
	Raccords filetés du tuyau en acier		%	
	Raccords, brides, & « weldolets » de soudage		%	
Raccords Victaulic, rainuré noir	%			

ANNEXE "B"

RABAIS DE STRUCTURE

Section	Description	Utilisation estimée (période de 2 ans) « A »	Rabais Offerte "B"	Sous-total étendu (A - B = C) \$
19	Tuyauteries & raccords d'égoût			
	Tuyau de renvoi	20,000 \$	%	\$
	Raccords de tuyau de renvoi et accouplement		%	
20	Drains & égoûts en plastique			
	Tuyau en plastique ABS de type DWV	25,000 \$	%	\$
	Raccords en plastique ABS de type DWV		%	
	Tuyaux en PVC de type DWV & raccords		%	
	Tuyaux d'égoût et de drainage et raccords connexes en PVC		%	
	Tuyaux en PVC XFR		%	
	Raccords en PVC XFR		%	
	BDS tuyau		%	
BDS raccords	%			
21	Plastique - Pression			
	Tuyaux en PVC séries 40 et 80	33,000 \$	%	\$
	Raccords en PVC series 40 et 80		%	
	Tuyau en polyéthylène		%	
	Raccords en polyéthylène		%	
	Raccords galvanisés d'insertion		%	
	%			
22	Drains			
	Zurn	20,000 \$	%	\$
	Watts		%	
	Ancon		%	
	%			
23	Supports de tuyauterie			
	Grinnell	15,000 \$	%	\$
	Myatt, Dahl, Joints, écrous, boulons, rondelles, pinces, attaches, tige filetée		%	
	Revêtements		%	
	%			

ANNEXE "B"

RABAIS DE STRUCTURE

Section	Description	Utilisation estimée (période de 2 ans) « A »	Rabais Offerte "B"	Sous-total étendu (A - B = C)
24	Outils	20,000 \$		\$
	Ridgid		%	
	Bernzomatic		%	
	Autres		%	
Total Evaluated Aggregate Offer Price				

PART 2 – Miscellaneous Plumbing & Heating Items

Section	Description	Estimated Usage (2 year period)	Discount Offered
25*	Articles divers de plomberie et de chauffage		
	Tous les autres articles de quincaillerie indiqués dans votre catalogue ou disponibles à votre magasin	\$30,000	%

*REMARQUE : Les rabais de la Section 25 "Articles divers de plomberie et de chauffage" ne seront pas utilisés dans l'évaluation financière.

Catalogue de l'offrant:

Nom: _____

Période effective du catalogue: _____

Site internet (le cas échéant): _____

PARTIE 3 – Rabais sur volume (période de 2 ans)

Un rabais supplémentaire s'appliquera lorsque les commandes individuelles ont une valeur minimum par destination comme suit:

Valeur de la commande	Rabais
Entre 5,000.00\$ - 9,999.99\$	_____ %
Entre 10,000.00\$ - 19,999.99\$	_____ %
Entre 20,000.00\$ - 29,999.99\$	_____ %
Entre 30,000.00\$ - 40,000.00\$	_____ %

Les Rabais de volume offerts ne seront pas utilisés dans l'évaluation financière.

